



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à 19H00, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 05 avril 2019

Date d'affichage de la convocation : 05 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 21

Etaient présents: Mme Karine Bellosguardo, Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jérôme Mercadé, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve

Mme Danielle Lambert-Manent a donné procuration à Mme Françoise Panafieu

M. Jean-Claude Mercier a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Jean-Thierry Picandet

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Julie Jouve

DEL2019_035 Budget principal 2019

Monsieur le maire laisse la parole à M. Alex Dumas, adjoint aux finances, qui présente le budget (annexe n°3) à l'assemblée:

- Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent à : 4 705 500 €.
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à : 3 800 240 €.

Il indique que les taux d'imposition restent inchangés :

- taxe d'habitation : 12,60 %
- foncier bâti : 20,50 %
- foncier non bâti : 64,79 %

Conformément à la loi Notre et son article 107, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens, retraçant les informations financières « essentielles » est annexée au budget (annexe n°4).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif principal 2019
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	19
Procurations	02
Nombre de voix	21
Pour	21
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

